No. 31250

UNITED NATIONS
and
PERU

Exchange of letters constituting a Memorandum of Understanding concerning the United Nations/European Space Agency Training Course on use of satellite microwave data for remote sensing applications (5-14 October 1994) and the United Nations/European Space Agency Workshop on global change: participation of Latin America and the Caribbean (3-4 October 1994). Vienna, 28 and 30 September 1994

Authentic texts: English and Spanish.

Registered ex officio *on 30 September 1994.*

ORGANISATION DES NATIONS UNIES
et
PÉROU

Échange de lettres constituant un Mémorandum d'Accord relatif au cours de formation de l'Organisation des Nations Unies et de l'Agence spatiale européenne sur l'emploi des données de satellite micro-onde pour les applications de la télédétection (5 au 14 octobre 1994) et l'Atelier de travail de l'Organisation des Nations Unies et de l'Agence spatiale européenne sur le changement global : participation de l'Amérique latine et des Caraïbes (3 et 4 octobre 1994). Vienne, 28 et 30 septembre 1994

Textes authentiques : anglais et espagnol.

Enregistré d'office le 30 septembre 1994.

[TRADUCTION — TRANSLATION]

EXCHANGE OF LETTERS CONSTITUTING A MEMORANDUM OF UNDERSTANDING[1] BETWEEN THE UNITED NATIONS AND THE GOVERNMENT OF PERU CONCERNING THE UNITED NATIONS/EUROPEAN SPACE AGENCY TRAINING COURSE ON USE OF SATELLITE MICROWAVE DATA FOR REMOTE SENSING APPLICATIONS (5-14 OCTOBER 1994) AND THE UNITED NATIONS/EUROPEAN SPACE AGENCY WORKSHOP ON GLOBAL CHANGE: PARTICIPATION OF LATIN AMERICA AND THE CARIBBEAN (3-4 OCTOBER 1994)

Not published herein in accordance with article 12 (2) of the General Assembly regulations to give effect to Article 102 of the Charter of the United Nations, as amended.

ÉCHANGE DE LETTRES CONSTITUANT UN MÉMORANDUM D'ACCORD[1] ENTRE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES ET LE GOUVERNEMENT PÉRUVIEN RELATIF AU COURS DE FORMATION DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES ET DE L'AGENCE SPATIALE EUROPÉENNE SUR L'EMPLOI DES DONNÉES DE SATELLITE MICRO-ONDE POUR LES APPLICATIONS DE LA TÉLÉDÉTECTION (5 AU 14 OCTOBRE 1994) ET L'ATELIER DE TRAVAIL DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES ET DE L'AGENCE SPATIALE EUROPÉENNE SUR LE CHANGEMENT GLOBAL : PARTICIPATION DE L'AMÉRIQUE LATINE ET DES CARAÏBES (3 ET 4 OCTOBRE 1994)

Non publié ici conformément au paragraphe 2 de l'article 12 du règlement de l'Assemblée générale destiné à mettre en application l'Article 102 de la Charte des Nations Unies, tel qu'amendé.

[1] Came into force on 30 September 1994, the date of the receipt of the letter in reply, in accordance with the provisions of the said letters.

[1] Entré en vigueur le 30 septembre 1994, date de réception de la lettre de réponse, conformément aux dispositions desdites lettres.